N° 324

SENAT

2° SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la 2º séance du 22 juillet 1960.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

portant ratification du décret n° 59-1128 du 28 septembre 1959 modifiant partiellement le tarif des droits de douane d'importation.

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre

Paris, le 22 juillet 1960.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi portant ratification du décret n° 59-1128 du 28 septembre 1959 modifiant partiellement le tarif des droits de douane d'importation, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 22 juillet 1960.

Le Premier Ministre,

Signé: MICHEL DEBRÉ.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Est ratifé le décret n° 59-1128 du 28 septembre 1959 portant modification partielle du tarif des droits de douane d'importation.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 juillet 1960.

Le Président,

Signé: Jacques CHABAN-DELMAS.

Nota. — Voir le document annexé au n° 271 (Assemblée Nationale, 1re législature).